Mission Locale
Bassin d'emploi de Besançon
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Siège social :

10 C rue Midol - 25044 Besançon Cedex
milobassinemploibesancon@milobfc.fr
Tel : 03.81.85.85.85
www.missionlocale-besancon.fr

PROJET ASSOCIATIF DE STRUCTURE 2025 - 2028

MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI DE BESANÇON

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	03
Quelques dates clés du réseau des Missions Locales	04
Quelques dates clés de la Mission Locale de Besançon	06
La Mission Locale en 2024 : état des lieux	09
Le projet associatif : une démarche collective	18
Nos valeurs	20
Nos missions	24
Orientations stratégiques et axes opérationnels	28
Les conditions de réussite et les modalités d'évaluation	34

QUI SOMMES-NOUS ?

Au service de la jeunesse depuis plus de 40 ans

Il y a un peu plus de 40 ans, le 26 octobre 1982, étaient déposés officiellement les statuts de l'association « Mission locale de Besançon ». Cette structure, née du rapprochement et de la volonté commune de plusieurs collectivités locales et acteurs du territoire, avait pour mission d'agir en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Les premières missions locales ont été créées en 1982 sur le territoire national suite à la parution du rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. À cette époque déjà, les 16 à 25 ans étaient victimes de la crise économique, et ces derniers avaient un taux de chômage trois fois plus élevé que celui des adultes. Un droit à l'accompagnement de ces populations était alors créé.

Dans cette période charnière entre sortie de l'enfance et accès à l'autonomie, certains jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique et qualifié seul susceptible de les aider à dépasser les difficultés auxquelles ils font face, que ce soit en termes de qualification, d'emploi, de logement, de mobilité, de santé et de citoyenneté.

La finalité d'une mission locale est l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la formation, dans une logique d'accompagnement global, spécificité de nos associations locales ; cette approche globale représentant la « pierre angulaire » du travail au quotidien de nos structures au service des jeunes et des employeurs de nos territoires.

En 20215/2016, suite à différents constats partagés entre Gouvernance et financeurs, une démarche profonde de réflexion autour de l'organisation de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon est conduite dans le cadre d'une démarche participative associant fortement salariés et élus. Cette dernière a abouti à la mise en place au 1er janvier 2017 d'une nouvelle organisation de l'association basée sur un projet de structure actualisé définissant l'offre de services, les objectifs, les conditions de fonctionnement, les moyens dédiés et les process d'organisation de la mission locale.

En décembre 2022, suite à une décision du Conseil d'administration, une démarche d'actualisation du projet associatif de structure est engagée.

L'enjeu de cette démarche :

- Réaliser le diagnostic de l'existant et le chemin parcouru depuis 2017 ;
- Se doter d'un cadre de référence et d'organisation commun et actualisé ;
- Identifier les orientations stratégiques et axes opérationnels pour les années à venir tout en réaffirmant nos valeurs communes ;
- Imaginer notre mission locale de Besançon « idéale », à compter de 2025.

LES DATES CLÉS

1981

Rapport de Bertrand SCHWARTZ préconisant la création des 1ères missions locales.

1982

Création des 850 PAIO et 61 missions locales, par l'ordonnance du 26 mars.

1990

Charte nationale des missions locales.

2001

Signature de la Convention collective nationale des missions locales et PAIO.

2003

Création de l'Union Nationale des Missions Locales.

2004

Inscription des missions locales dans le cadre du Code du travail.

2009

Première reconnais-sance du rôle des missions locales au sein du Service Public de l'Orientation.

Réseau national des missions locales

2011

Reconnais-sance du rôle des missions locales dans le Code de l'éducation.

2012

Déploiement des Emplois d'avenir confiés aux seules missions locales.

2015

Les missions locales deviennent membres officiels du Service Public Régional de l'Orientation.

2017

Instauration du PACEA et généralisation de la Garantie Jeunes.

2022

Instauration du CEJ (Contrat d' Engagement Jeune).

2023

Adoption du référentiel national du label « mission locale ».

2024

2024 : Les missions locales sont reconnues comme opérateur prioritaire des futurs réseaux pour l'emploi, comme France travail et Cap emploi.

LES DATES CLÉS À BESANÇON

IMPLANTATION

1982	Création de la Mission Locale de Besançon.
1982	Le siège de l'association est domicilié rue Mégevand à Besançon.
1984	Le siège de l'association est établi rue de la Cassotte à Besançon.
1990-2000	Déploiement des permanences dans les quartiers prioritaires de la ville.
2011	Fusion de la mission locale de Besançon avec les PAIO de Baume-les-Dames et Ornans.
2012	Le siège de l'association est implanté rue Midol à Besançon.
2022	Création du site de Marmier à Besançon.

LES DATES CLÉS À BESANÇON

PRÉSIDENCE

1982
Georges Frachebois est nommé Président de l'association de 1982 jusqu'en 1989.

1989
Raymond Jeanniard est nommée Président de l'association jusqu'en 1995.

1995
Maurice Thiriet devient Président de l'association jusqu'en 2001.

2001
Vincent Fuster est nommé Président de l'association jusqu'en 2008.

2008
Annie Ménétrier est nommée Présidente de l'association jusqu'en 2014.

2014
Sylvie Wanlin est nommée Présidente de l'association jusqu'en 2020.

2020
Didier Paineau devient Président de l'association, son mandat court jusqu'en 2026.

LES DATES CLÉS À BESANÇON

DIRECTION

1982
Danièle Jacob est la première directrice de la mission locale de Besançon.

1989
Christian Moreau devient directeur de la mission locale à la fin des années 1980.

2009
Bernard Rach devient directeur de la mission locale de 2009 à 2012.

2013
Armelle Migeon est nommée directrice de la mission locale.

2013
Murielle Richard devient directrice de la mission locale de 2013 à 2015.

2015
Thierry Grandmottet Directeur de la mission locale depuis octobre 2015.

LA MISSION LOCALE EN 2024 : ÉTAT DES LIEUX

Le périmètre d'intervention de notre mission locale est celui du Bassin d'Emploi de Besançon qui concerne la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, et cinq autres communautés de communes, les Communautés de communes de Loue Lison, Doubs Baumois, Sancey Belleherbe dans leur intégralité et les Communautés de communes des deux vallées vertes (32 communes sur 54) et du Val Marnaysien (21 communes sur 45).

Le siège social de l'association est situé au 10 rue Midol à Besançon depuis 2012 ; c'est aussi le site principal d'activités de la mission locale. Un autre site important d'activités se situe rue Marmier à Besançon et a ouvert en 2022. L'association est présente par ailleurs à travers 5 permanences dans les quartiers prioritaires de la Ville de Besançon, 2 antennes sur Baume-les-Dames et Ornans, et 5 autres permanences sur des communes périurbaines ou rurales du territoire (Saint-Vit, Saône, Quingey, Amancey, Sancey) et une dernière en milieu carcéral à la Maison d'arrêt de Besançon. Le territoire couvert par la mission locale est composé de 281 communes (dont 92 en ZRR) regroupant 257600 habitants.

Avec 2 sites principaux d'activités sur Besançon, 2 antennes sur des bourgs centres et 11 permanences entre milieu urbain, péri-urbain et rural, notre association couvre une part importante du territoire du bassin d'emploi de Besançon. Cependant, certaines zones mériteraient d'être mieux couvertes (CC 2 vallées vertes ou Val Marnaysien, secteur nord de la CU GBM par exemple) et pourraient faire l'objet de réflexion dans les prochaines années.

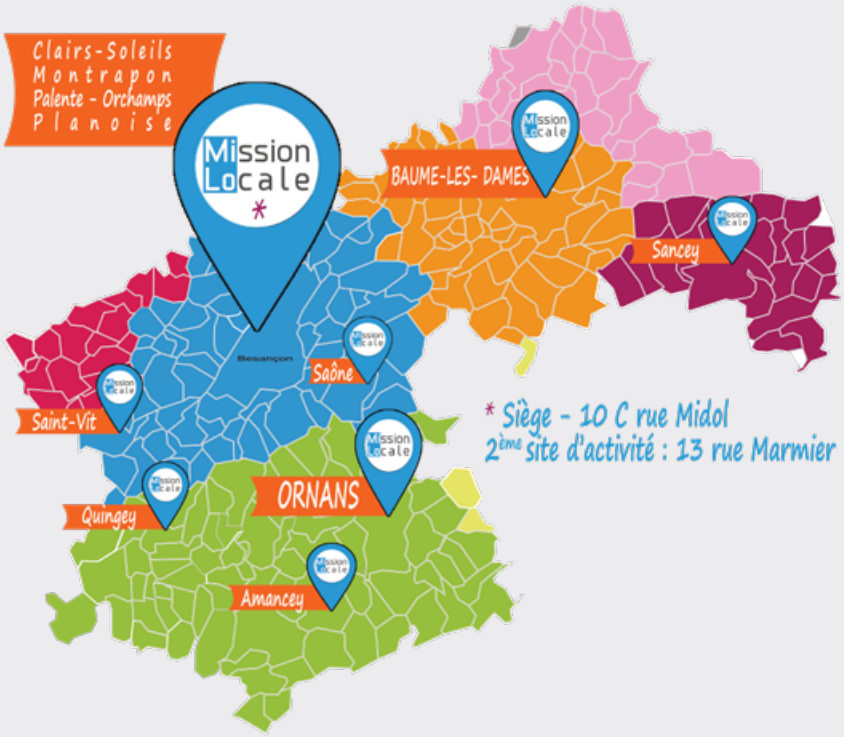

Quelques données sur le bassin d'emploi (données 2024)

Population totale : 257 600 habitants

---

281 communes, dont 92 en ZRR, dont 6 QPV (depuis 2024)

Taux de chômage de la zone d'emploi = 6% (09/2024)

Taux de DEFM (Demande d'Emploi en Fin de Mois)
Catégorie ABC : 18 311

Population 16–25 ans : 39 100

Soit 15.2% de la population totale dont :

- 25% résidant en communes rurales
- 9 % résidant en QPV
- 4% résidant en ZRR

NEET (ni en scolarité, ni en emploi, ni en formation)
Chez les 16-25 ans : 5 168, soit 13% des 16-25 ans

Quelques données sur le bassin d'emploi (données 2024)

Population active 16-25 ans : 17 218 habitants

Taux de pauvreté des moins de 30 ans : 24.9%

---

26 136 jeunes âgés de 16-25 ans inscrits dans un établissement d'enseignement, soit 37% des 16-25 ans

---

Jeunes actifs non occupés : 3 495

Part de population active 16-25 ans
Dans la population 16-25 ans : 44%

DEFM (Demande d'Emploi en Fin de Mois)
Chez les moins de 25 ans (septembre 2024) : 2 643
(14% de la DEFM / + 3.9 % en 1 an / 6.75 % des 16-25 ans)

DEFM (Demande d'Emploi en Fin de Mois)
Catégorie ABC moins de 26 ans : 2 956

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

Insertion professionnelle

Notre mission locale, en 2024 comme les années précédentes, a pour objectif d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire dans leur insertion sociale et professionnelle.

Approche globale

Suite à un diagnostic approfondi, les jeunes travaillent avec leur conseiller leur orientation, leurs besoins éventuels en formation et leur accès à l'emploi. Mais la pierre angulaire du travail des missions locales réside dans l'approche globale qui permet d'appréhender le jeune sous toutes ses facettes en prenant en compte l'ensemble de ses difficultés éventuelles en termes de démarches administratives, de logement, santé, handicap, subsistance, accès à la culture et aux loisirs, etc.

Valorisation des compétences

Le conseiller prend en compte ses problématiques et essaye de proposer des solutions aux jeunes (ressources internes ou auprès des partenaires) sur l'ensemble de ces champs. Il profite également de ce travail pour mettre en avant les qualités, expériences et compétences transversales que le jeune est susceptible de détenir (sans forcément le savoir) afin de valoriser ses différents atouts.

Chiffres clés de l'activité
De notre mission locale en 2024

SITUATION	NOMBRE DE JANVIER À FIN SEPTEMBRE	TENDANCE 2023	TENDANCE RÉGIONALE
PRIMOS	1571	+13%	+0,6%
JEUNES ACCOMPAGNÉS	3484	+8,6%	-0,8%
ENTRÉES EN CEJ	529	+10%	-0,8%
ENTRÉES EN PACEA	872	+19,5%	-2,7%
PPAE	289	+6,7%	+14,4%
PARRAINAGE	125	+1,6%	-
JSMJ	127	+8,5%	+16,3%
PML	152	-9%	-11,4%
ENTRÉES EN EMPLOI	2383	+7,1%	-
ENTRÉES EN ALTERNANCE	167	+2,5%	-17,1%
ENTRÉES EN FORMATION	535	-0,4%	-2,3%
PMSMP	496	-	-

Synthèse du dialogue de gestion avec les services de l'État (2024)

Points forts identifiés

· Nombre de primos et jeunes accompagnés en hausse en 2024 par rapport à 2023.

· L'objectif que nous a fixé l'État concernant le nombre d'entrées en CEJ (529 entrées en 2024) sera atteint d'ici la fin de l'année.

· Malgré la priorité donnée au CEJ ces dernières années, le nombre de 2024 est en hausse ; sur la totalité de l'année 2023, 2214 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du PACEA. Ajoutés aux jeunes ayant bénéficié d'un CEJ, ce sont un peu plus de 2740 jeunes qui ont été accompagnés en 2023 dans le cadre de ces dispositifs d'accompagnement renforcé (soit 85% des jeunes accompagnés par l'association).

· Une action autour des jeunes sous main de justice (en milieu ouvert ou milieu fermé) mobilisant plus de 150 jeunes

· Un réseau de parrainage s'appuyant sur une vingtaine de bénévoles, qui interviennent en complément des professionnels (110 jeunes accompagnés en 2023).

· Une action santé innovante développée depuis 3 ans à travers une permanence accès aux droits / accès aux soins et différentes actions de sensibilisation.

· Une psychologue au sein de notre mission locale (167 bénéficiaires en 2023) permettant d'apporter, écoute, conseils et orientations vers le droit commun.

· L'accueil des jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans du territoire, au moment de leur entrée dans le droit, orientés par les travailleurs sociaux du Département pour un diagnostic et un co-accompagnement par la suite.

· Un axe important développé autour de l'accès à la formation et à la qualification (528 entrées en formation en 2023) avec un fort partenariat avec les organismes de formation locaux ou nationaux.

· Action CTAI expérimentée en 2024 pour des publics primo-arrivants autour d'une offre complémentaire d'apprentissage de la langue, de découverte des droits et devoirs du citoyen et travail sur le projet professionnel.

· Un programme important autour d'actions de repérage et remobilisation des jeunes invisibles et/ou en rupture, une collaboration étroite avec l'opérateur en charge du CEJ Jeunes en Rupture.

Axes d'amélioration identifiés

· Un partenariat fort avec 400 employeurs chaque année. Des pistes d'amélioration à envisager notamment en matière d'accompagnement des employeurs pour le recrutement des jeunes, le maintien dans l'emploi.

· Des relations avec les établissements scolaires et l'Éducation nationale qui se développent ces dernières années, notamment dans le cadre de l'obligation de formation, mais qui devront être optimisées.

· Recherche de pérennisation des financements autour des actions repérage et remobilisation, jeunes sous main de justice, santé, parentalité, égalité filles garçons et primo-arrivants.

· Actions à développer ayant fait l'objet de réflexion et de pistes d'actions d'amélioration à envisager :
- L'information en direction des jeunes accompagnés ;
- Favoriser l'expression des jeunes, accompagner l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes ;
- Le diagnostic territorial partagé et l'observatoire de la jeunesse ;
- L'accompagnement des employeurs pour le recrutement des jeunes, le maintien dans l'emploi ;
- La prise en compte de l'avis des jeunes ;
- L'organisation spatiale, organisationnelle et fonctionnelle de l'accueil à la mission locale.

· Visibilité et lisibilité de notre implantation sur les territoires et notamment Planoise.

· Développement d'une vraie stratégie de communication à court, moyen et long terme, appui sur des réseaux d'influence.

· Organisation RH transversale.

SYNTHÈSE DU DIALOGUE DE GESTION (PARTIE QUALITATIVE)

POINTS FORTS

- Diversité de l'offre de services de la Mission Locale afin de répondre aux différentes problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés
- Réussite dans le déploiement du dispositif CEJ
- Capacité d'adaptation des conseillers et de la direction
- Proactivité en matière d'actions de repérage
- Investissement sur les différentes manifestations organisées par des partenaires
- Contexte RH apaisé

OPPORTUNITÉS

- Démarche d'appui-conseil par l'UNML qui permet de bénéficier de préconisations en matière d'implantation territoriale, de stratégie RH, d'usage des réseaux d'influence
- Mise en place prochaine des comités locaux pour l'emploi
- Partenariats dynamiques sur le territoire du Grand Besançon (E2C, ADDSEA, ...)
- Démarche de labellisation en cours

POINTS FAIBLES

- Baisse du nombre de primo-accueil
- Baisse accès à l'emploi

POINTS DE RISQUE

- Baisse des dotations sur la subvention PACEA qui fragilisera les entrées dans ce dispositif
- Précarisation importante de certains jeunes
- Objectif important sur la cible QPV

ACTIONS À POURSUIVRE

BONNES PRATIQUES	INNOVATIONS IMPULSÉES
• Diversification des ateliers accessibles pour les jeunes inscrits dans un parcours CEJ • Partenariat efficace avec le dispositif CEJ JR porté par l'ADDSEA • Participation active aux différentes instances réunissant les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire	• Investissement dans le champ de la santé et de l'accompagnement des publics migrants • Professionnalisation du volet « communication »

ÉVOLUTIONS À METTRE EN ŒUVRE

POINTS À FAIRE ÉVOLUER, À MIEUX PRENDRE EN COMPTE ET/OU À INVESTIR	POINTS DE RISQUE
• Aboutir la réflexion autour des locaux, notamment dans le quartier de Planoise • Poursuite de la prescription des contrats aidés	• Difficulté à garantir des sources de financements pérennes sur différentes actions portées par la mission locale (JSMJ, repérage, santé, etc.)

APPRÉCIATION GLOBALE DU PROJET PRÉSENTÉ PAR LA MISSION LOCALE

• Le dialogue de gestion de l'année 2023 confirme la qualité du travail d'accompagnement de la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon. Le contexte RH de la structure est positif et soutenu par une direction stable, réactive et dynamique.

• L'offre de services de la mission locale est diverse. En plus de l'accompagnement « traditionnel » proposé par le conseiller, la structure organise plusieurs accompagnements spécifiques afin de répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés : investissement du champ de la santé avec la mise en place d'une permanence d'une psychologue, accompagnement spécifique des publics migrants ne maîtrisant pas la langue française, accompagnement des jeunes sous main de justice, etc.

• La mission locale est active sur le territoire et effectue un travail de partenariat de qualité, par exemple avec le lauréat de l'appel à projets CEJ – Jeunes en rupture et l'école de la deuxième chance située à Planoise.

• La structure s'est efficacement investie dans la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeune et a atteint 97,5 % de son objectif annuel, ce qui représente 536 entrées en 2023.

• Une vigilance sur le nombre de primos est à maintenir au regard de la baisse confirmée en 2022 puis 2023. La réflexion autour des locaux et de l'implantation territoriale de la Mission locale à Planoise sera également à finaliser. Une poursuite d'efforts sur la prescription de contrats aidés sera également attendue des services de l'État.

LE PROJET ASSOCIATIF : UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Le Conseil d'administration de la mission locale avait acté en décembre 2021 le principe d'engager dans les mois suivants une démarche autour de l'actualisation de notre projet associatif de structure. L'objectif de cette réflexion était d'imaginer la Mission locale de Besançon des années 2025, en tentant de cerner les éléments existants à conserver, ceux à faire évoluer ou à améliorer, les actions innovantes à mettre en œuvre. Cette démarche devait nous permettre de revisiter également nos relations et contractualisations avec nos principaux financeurs, le partenariat existant et celui à renforcer ou à créer.

L'idée, qui pouvait alors paraitre antagoniste, était tout à la fois de prendre en compte les demandes des différentes politiques publiques et d'y apporter des réponses concrètes et réalistes tout en bâtissant un projet associatif de structure indépendant et innovant nous permettant d'exister également hors du seul champ de la commande publique.

Cette interrogation devait se faire à 360° et envisageait de s'appuyer sur une démarche participative associant la Gouvernance, les salariés, les bénévoles de l'association, etc.

En raison d'une actualité très riche en 2022 (arrivée du CEJ, manifestations autour du 40ème anniversaire de la mission locale, etc.), la démarche a finalement été engagée en décembre 2022.

Comme évoqué ci-dessus, la concertation se devait d'être au cœur de cette démarche ; elle s'est mise en œuvre autour de plusieurs temps organisés entre fin 2022 et fin 2024.

- Création d'un comité de pilotage de la démarche associant élus, salariés et bénévoles de l'association

  o Participants : Didier Paineau, Président – Thierry Grandmottet, Directeur – Maxime Mignon, CRE – Donia Sanssaoui, CISP – Olivier Grimaitre, représentant du personnel – Agnès Pentecôte, marraine bénévole – Daniel Pengrech', parrain bénévole.

  o Différentes réunions du CoPil ont été programmées et ont permis à cette instance de suivre le bon déroulement de la réflexion autour du projet associatif de structure, à savoir ; 31/01/2023, 23/05/2023, 08/01/2024, 29/11/2024.

- Malheureusement, aucun administrateur de l'association, hormis le Président, n'a pu assister à ce CoPil, du fait de leurs autres obligations professionnelles ou électives. Un point sur l'avancée des travaux relatifs au projet associatif de structure a été fait ponctuellement dans le cadre du conseil d'administration et la Gouvernance a consacré deux temps de travail spécifiques autour de ce projet dans les dernières semaines de l'année 2024, à savoir ; échanges sur les orientations stratégiques et les axes prioritaires du projet associatif de structure lors du CA du 06/11/24, validation du projet associatif de structure lors du CA du 05/12/24.

- Différents temps de travail et d'échanges avec l'ensemble des salariés ont permis d'associer étroitement ces derniers aux réflexions autour de notre projet associatif, à savoir ; présentation de la démarche à l'équipe le 06/12/22, séminaires avec l'ensemble des salariés sur le projet associatif de structure le 03/01/23, le 27/06/23 (travail sur les valeurs et objectifs de la mission locale), travail sur l'état des lieux de l'existant avec les référents thématiques et le CoDir élargi durant le 2ème semestre 2023, 3ème séminaire avec l'ensemble des salariés le 09/01/24 (appropriation et validation du diagnostic), et travaux sur plan d'action d'amélioration continue, nouveaux groupes de travail sur des actions d'amélioration le 30/01/24, le 02/04/24 , le 02/07/24. Présentation du projet associatif de structure validé par le CA en décembre 2024 à l'ensemble des salariés lors du séminaire du 07/01/25, mise en place du projet associatif de structure par la suite de 2025 à 2028.

- Durant 18 mois, la mission locale a poursuivi sa réflexion autour de son projet associatif de structure. Elle a bénéficié en parallèle en 2023 et 2024, à l'initiative de l'U.N.M.L., d'une démarche d'appui-conseil sur notre implantation territoriale, notamment sur le quartier de Planoise, notre stratégie de communication et d'influence et enfin une réflexion autour de notre structuration RH transversale.

- Au début du 2e semestre 2024, l'association s'est engagée dans la démarche officielle de labellisation (demande de labellisation en juillet 2024, audit programmé les 18 et 19 décembre 2024). Le travail autour du projet associatif de structure s'est alors fait en parallèle de la démarche engagée autour du process de labellisation, ce premier venant alimenter fortement la définition du plan d'amélioration continue et les orientations stratégiques et axes opérationnels du projet associatif de structure.

Mission Locale
Bassin d'emploi de Besançon
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR

2022

Lancement de la démarche d'actualisation du projet associatif.
Après une année 2022 marquée par des événements majeurs (arrivée du CEJ, 40e anniversaire de la Mission Locale), la réflexion sur le projet associatif a officiellement débuté, avec une ambition d'actualiser nos ambitions pour imaginer la mission locale de demain.

2024

En décembre 2024, le projet associatif dans sa version finale a été présenté au conseil d'administration pour validation.
Cette validation ouvre la voie à la mise en œuvre opérationnelle des actions à partir de 2025.

NOS VALEURS

Un engagement essentiel pour l'insertion des jeunes

La **Mission Locale de Besançon** porte un ensemble de valeurs solides qui soutient son action quotidienne en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
À travers l'écoute, la patience, la rigueur, la bienveillance, le non-jugement et le respect, nous visons à créer un cadre d'accompagnement qui promeut l'égalité, la neutralité et l'équité.
Ces principes sont au cœur de notre mission de service public et de nos pratiques, reflétant un engagement ferme pour un avenir inclusif et solidaire.

Les principes fondamentaux de la mission de service public

Notre mission de service public repose sur des fondements essentiels qui garantissent un accompagnement juste et impartial. Depuis la charte nationale de 1990 jusqu'aux renforcements législatifs de 2005, la Mission Locale s'engage auprès de son public de manière égalitaire et transparente.

Ces critères constituent un socle intangible pour nos actions :

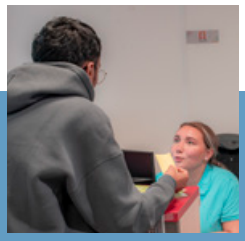

• Égalité d'accès et de traitement
Chaque jeune bénéficie des mêmes services, sans discrimination.

• Équité
L'accompagnement est adapté aux besoins spécifiques de chaque jeune, en tenant compte de son contexte.

• Impartialité
Nos actions sont exemptes de tout jugement de valeur, assurant le respect des différences.

• Laïcité
Nous veillons à conserver une neutralité en matière de croyances et d'opinions, conformément aux principes républicains.

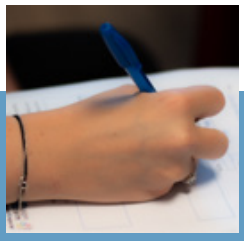

• Transparence et efficacité
Les processus sont clairement définis pour garantir un suivi pertinent, utile et compréhensible, en accord avec les libertés individuelles.

Ces valeurs sont la clé d'un travail de qualité et constituent un engagement profond envers chaque jeune que nous accompagnons.

Des valeurs pour une mission locale unique et inclusive

Les valeurs spécifiques de notre Mission Locale, enrichies par les réflexions des groupes de travail et les échanges avec nos partenaires, sont profondément ancrées dans le tissu local.

Inspirées par les besoins culturels, sociologiques et économiques de notre territoire, elles orientent nos actions au quotidien.

L'accueil sans jugement et respectueux de chaque parcours

Nous recevons chaque jeune avec une écoute attentive, reconnaissant la diversité des situations et des vécus.

La rigueur et la transparence

Notre action se base sur des standards élevés de qualité pour garantir une offre de services sérieuse et structurée.

L'initiative et l'innovation

Nous développons des méthodes et des outils d'accompagnement qui évoluent avec les enjeux sociaux, économiques et technologiques actuels.

La solidarité et l'équité

Nous travaillons main dans la main avec les acteurs locaux, les collectivités et les partenaires, en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables.

Évaluer et améliorer : une démarche qualitative continue

La qualité de notre travail est régulièrement évaluée pour mesurer l'utilité et l'impact de chaque démarche entreprise. Nos critères d'appréciation incluent :

01

Atteinte des objectifs et pertinence des actions
Nous analysons l'impact concret de nos interventions sur le public visé, le nombre de jeunes touchés, et les retours reçus.

02

Adéquation des moyens et efficacité des processus
Nous mesurons l'implication des partenaires, la répartition des tâches, la préparation des actions et la qualité de la communication mise en œuvre.

03

Satisfaction et utilité pour les jeunes
En recueillant les impressions des bénéficiaires et en mesurant leur parcours, nous ajustons nos actions pour mieux répondre à leurs besoins.

Ces étapes d'évaluation, basées sur la rigueur et la transparence, nous permettent d'améliorer constamment notre accompagnement, de consolider les partenariats et de contribuer positivement aux parcours des jeunes vers une vie autonome et stable.
À travers cette mise en valeur de nos principes et de notre mission, notre structure se définit comme un acteur fondamental de l'insertion des jeunes, assurant un accompagnement de qualité qui repose sur l'écoute, la patience, la bienveillance et le respect de chacun.

En conclusion : Les valeurs comme moteur de réussite.

Les valeurs de la Mission Locale ne sont pas de simples idéaux, mais des principes d'action concrets et quotidiens. Elles influencent chaque relation, chaque initiative, et chaque projet mené. La Mission Locale accompagne non seulement les jeunes dans leurs parcours d'insertion, mais elle contribue aussi à bâtir une société plus juste et plus inclusive. Dans cette mission de grande envergure, les valeurs sont le ciment qui lie chaque acteur à un même objectif : celui de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

NOS MISSIONS

Construire une place où chaque jeune pourra s'épanouir professionnellement et socialement

La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon a pour mission, dans le cadre du service public, de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans selon certains critères). Ce rôle est au cœur d'un ensemble d'objectifs et de valeurs qui guide chaque action, défini par la législation (code du travail, art. L5314-2) et renforcé par l'engagement de notre équipe. Ces missions s'articulent autour de deux axes principaux : l'accompagnement personnalisé des jeunes et le développement des partenariats locaux pour une insertion réussie et durable.

1. L'accompagnement global des jeunes

L'accompagnement des jeunes repose sur cinq missions pédagogiques, qui se complètent pour proposer un soutien individualisé à travers notre offre de services :

• Repérer : le repérage est une mission essentielle, visant à identifier les jeunes en situation de décrochage ou en marge du système d'emploi et de formation. En partenariat avec les acteurs locaux et par des actions ciblées, nous nous efforçons d'identifier les jeunes sans activité, particulièrement dans les quartiers prioritaires. Cet effort proactif permet d'assurer que personne ne soit laissé de côté.

• Accueillir et écouter : nous créons un espace bienveillant et accessible, où chaque jeune est accueilli avec attention et respect. Cet accueil personnalisé favorise un climat de confiance, essentiel pour entamer une démarche d'accompagnement.

• Informer : en complément de l'écoute, nous mettons à disposition des ressources et des renseignements pratiques pour répondre aux besoins des jeunes. Qu'il s'agisse de formation, d'emploi, de santé, de mobilité, de logement, de droits, ou de culture, notre mission est de les guider dans les choix qu'ils peuvent faire et de les aider à lever les freins qu'ils peuvent rencontrer. En ce sens nous mettons en place et à destination des jeunes une communication, permettant de délivrer une information claire et compréhensible, essentielle pour établir une relation de confiance.

• Orienter : en tenant compte des aspirations et compétences de chaque jeune, nous les orientons vers les parcours les plus adaptés, en coordination avec notre réseau de partenaires (organismes de formation, entreprises, associations).

• Accompagner : nous construisons avec chaque jeune un parcours sur mesure qui vise à trouver le chemin de l'emploi et de l'autonomie. Cet accompagnement inclut un soutien continu dans leur insertion professionnelle ainsi que des actions ciblées pour favoriser leur maintien en entreprise.

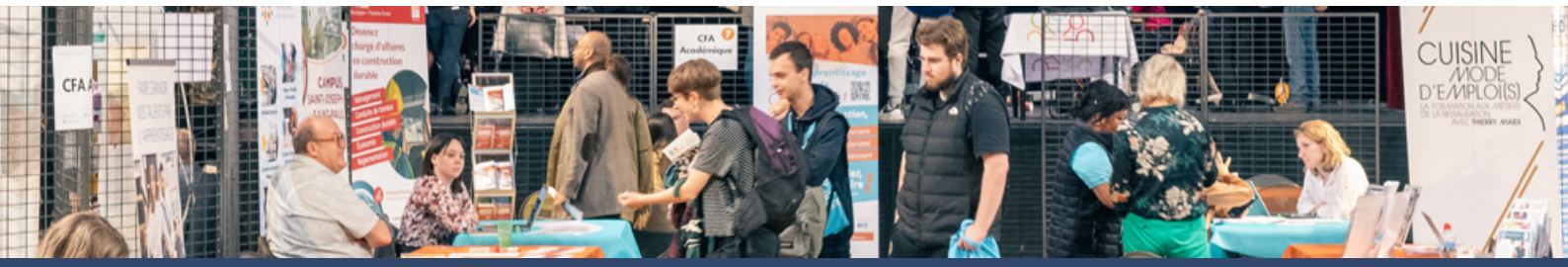

2. L'expertise partenariale : un ancrage territorial au service de la jeunesse

Pour renforcer l'efficacité de notre action, la Mission Locale s'appuie sur cinq missions d'expertise qui permettent de construire un réseau solide au service de l'insertion :

· Animer le réseau partenarial : nous facilitons la collaboration avec les acteurs du territoire pour renforcer les actions d'insertion et développer des synergies.

· Observer les besoins : en tant qu'observatoire de la jeunesse, nous analysons les dynamiques locales pour anticiper les besoins et orienter nos actions.

· Innover dans nos méthodes : face aux évolutions sociétales et technologiques, nous nous engageons à adapter nos pratiques et outils pour offrir un accompagnement moderne et pertinent.

· Contribuer au développement économique : en accompagnant les entreprises dans le recrutement et l'intégration des jeunes, nous participons activement à la vitalité économique locale.

· Inclure les jeunes dans les choix stratégiques : nous cherchons à impliquer activement les jeunes dans les décisions qui les concernent. Par des initiatives comme des sondages, des ateliers animés par les jeunes et pour les jeunes, et des projets numériques, nous créons un espace de participation et d'expression où ils peuvent influencer leur accompagnement.

· Mettre en œuvre les politiques publiques : en accord avec les directives nationales et régionales, nous jouons un rôle essentiel dans l'application des politiques d'insertion et dans le respect des valeurs républicaines de neutralité et d'égalité d'accès.

UN OBJECTIF GÉNÉRAL : L'INTÉGRATION ET L'AUTONOMIE DES JEUNES

Nous œuvrons pour une société où chaque jeune trouve sa place et dispose des moyens de devenir autonome.

Nos actions de repérage, notre capacité d'écoute et de suivi et notre réseau local d'acteurs sont mis au service de cette ambition.

En plaçant les jeunes au centre de ses priorités, la Mission Locale participe non seulement à leur épanouissement personnel et professionnel, mais contribue également à construire un territoire inclusif, solidaire et dynamique.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET AXES OPÉRATIONNELS 2025-2028

La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon se fixe pour les quatre années à venir 4 orientations stratégiques déclinées en 13 axes opérationnels.

Ces axes opérationnels se décomposent en différentes actions envisagées.
Certaines de ces actions sont par ailleurs intégrées dans notre Plan d'Amélioration Continue de la Qualité ou le seront dans le cadre de notre future stratégie de communication.

01 Renforcer le pilotage stratégique de l'association en consolidant l'implication de la gouvernance et des partenaires

02 Aider les jeunes à s'épanouir et à trouver leur place

03 Parfaire notre communication et moderniser nos pratiques numériques

04 Dynamiser nos relations avec les employeurs dans une logique d'approche globale

Orientation 1 : Renforcer le pilotage stratégique de l'association en consolidant l'implication de la gouvernance et des partenaires

Actions liées à la gouvernance, à la gestion interne, à la participation des parties prenantes, ainsi qu'au développement des partenariats.

Axe 1 : Intensifier le rôle de la gouvernance de l'association

- **Action 1.1 :** Réviser les statuts de l'association
- **Action 1.2 :** Garantir une gouvernance représentative
- **Action 1.3 :** Amplifier le rôle des administrateurs dans la définition de la stratégie d'actions
- **Action 1.4 :** Accroître l'implication des administrateurs dans la vie de l'association
- **Action 1.5 :** Encourager les administrateurs à être des relais d'informations
- **Action 1.6 :** S'appuyer sur un projet associatif actualisé permettant d'imaginer notre Mission Locale à l'horizon 2025 – 2028

Axe 2 : Affirmer la place de notre Mission Locale dans les écosystèmes territoriaux et partenariaux

- **Action 2.1 :** Certifier notre rôle et notre spécificité dans l'établissement des réseaux pour l'emploi
- **Action 2.2 :** Organiser des réunions avec les partenaires pour échanger autour du diagnostic territorial (et l'alimenter)
- **Action 2.3 :** Dialoguer avec les partenaires pour façonner des plans d'action communs
- **Action 2.4 :** Instaurer et animer des observatoires des jeunesses et de leurs besoins sur les différents territoires

Axe 3 : Optimiser les fonctions supports de l'association

- **Action 3.1 :** Travailler sur les délégations entre gouvernance et équipe
- **Action 3.2 :** Pérenniser le poste de responsable de la communication et créer un poste de RRH/RAF
- **Action 3.3 :** Examiner l'hypothèse de la création d'un poste d'encadrant intermédiaire supplémentaire

Axe 4 : Accentuer notre implication au sein du réseau régional, et national, des Missions Locales

- **Action 4.1 :** Participer de manière active aux instances de gouvernance de l'ARML BFC
- **Action 4.2 :** Intervenir de manière ponctuelle à la vie du réseau au niveau national (Assemblée générale, rencontres nationales des Missions Locales, etc.)
- **Action 4.3 :** S'engager de manière active dans le processus d'amélioration continue proposé par notre Union nationale
- **Action 4.4 :** Prendre en compte les travaux de l'institut Bertrand Schwartz

Orientation 2 : Aider les jeunes à s'épanouir et à trouver leur place

Actions liées à l'accompagnement des jeunes, à leur insertion, et à leur participation à la vie de l'association.

Axe 5 : Lutter contre les discriminations

- **Action 5.1 :** Établir un plan de promotion de l'égalité femmes/hommes
- **Action 5.2 :** Assurer des formations sur la prévention des discriminations
- **Action 5.3 :** Sensibiliser les jeunes à la diversité et à l'inclusion sociale
- **Action 5.6 :** Intégrer le FALC et des traductions à nos documents
- **Action 5.7 :** Afficher les informations sur le RGPD comme élément de preuve pour les libertés individuelles

---

Axe 6 : Repérer et remobiliser les publics les plus en difficulté

- **Action 6.1 :** Accroître nos actions à destination des jeunes invisibles ou en rupture
- **Action 6.2 :** Impulser des manifestations prétextes dans les territoires concernés
- **Action 6.3 :** S'associer aux acteurs locaux pour accompagner les jeunes en rupture
- **Action 6.4 :** Maintenir un programme « hors les murs »
- **Action 6.5 :** Coordonner et suivre l'obligation de formation des jeunes
- **Action 6.6 :** Déployer les dispositifs « Avenir Pro », « Tous Droits Ouverts », « Ambition Emploi »
- **Action 6.7 :** Enrichir le partenariat avec les établissements scolaires

---

Axe 7 : Renforcer nos actions santé

- **Action 7.1 :** Consolider les partenariats avec les acteurs de la santé
- **Action 7.2 :** Mettre en place de nouvelles actions pour répondre aux besoins de santé des jeunes

---

Axe 8 : Mobiliser les jeunes, favoriser leur participation dans la vie de l'association

- **Action 8.1 :** Constituer un groupe de jeunes pour déposer un projet dans le cadre du budget participatif de la Ville de Besançon
- **Action 8.2 :** Encourager les jeunes à composer et animer des ateliers pour leurs pairs
- **Action 8.3 :** Élaborer un dispositif de parrainage entre jeunes

Orientation 3 : Parfaire notre communication et moderniser nos pratiques numériques

Actions visant à perfectionner notre stratégie de communication, et intégrer l'innovation dans nos pratiques pour favoriser une transition digitale continue.

Axe 9 : Concevoir une stratégie de communication claire à court, moyen et long terme

• **Action 9.1 :** À court terme (identité et ligne éditoriale)
Définir notre identité, avoir une ligne éditoriale précise sur nos contenus et actualiser régulièrement notre site internet.
• **Action 9.2 :** À moyen terme (plateforme, réseau digital et visibilité)
Réaliser une newsletter à destination des jeunes. Développer une application mobile pour centraliser les services, le suivi, les nouvelles et les annonces. Investir les réseaux préférés des jeunes (Snapchat, TikTok, Discord, etc.).
• **Action 9.3 :** À long terme (culture et influence)
Impliquer les salariés dans la promotion de nos initiatives, pour renforcer le sentiment d'appartenance et éveiller leur culture d'entreprise. Orchestrer des rencontres/groupes de réflexion avec les élus locaux. Explorer de nouveaux formats de communication (webinaires, live, streaming, etc.). Avoir des modules réguliers, mais ponctuels dans nos publications (portraits, vlog, interviews, compilations, rétrospectives, etc.).

Axe 10 : Structurer la transition numérique de nos pratiques

• **Action 10.1 :** Proposer des formations internes, adaptées aux besoins de nos équipes
• **Action 10.2 :** Déployer des outils digitaux de suivi des parcours

---

Axe 11 : Guider les jeunes vers une maîtrise des outils numériques

• **Action 11.1 :** Inciter les jeunes à imaginer des ateliers numériques favorisant l'apprentissage de compétences essentielles (accent sur compétences de base et avancées)
• **Action 11.2 :** Soutenir la création de podcasts et de contenus participatifs
• **Action 11.3 :** Constituer une équipe d'E-Sport mélangeant jeunes et personnels Milo pour fédérer les jeunes
• **Action 11.4 :** Préparer les jeunes à faire face aux enjeux et limites de l'I.A.

Orientation 4 : Dynamiser nos relations avec les employeurs dans une logique d'approche globale

Actions qui tendent à approfondir nos liens avec les professionnels pour préserver l'insertion en entreprise.

Axe 12 : Améliorer notre connaissance du marché du travail et des besoins des professionnels

• **Action 12.1 :** Renforcer notre « aller vers » les employeurs
• **Action 12.2 :** Conserver des enquêtes annuelles sur les besoins des jeunes concernant l'insertion professionnelle et sur les demandes des entreprises en matière d'accompagnement, puis s'appuyer sur les résultats pour ajuster nos actions
• **Action 12.3 :** Organiser des rencontres entre jeunes et multiplier les rencontres avec les employeurs en diversifiant les contextes
• **Action 12.4 :** Maintenir le contact avec les employeurs même s'ils n'en expriment pas le besoin
• **Action 12.5 :** Parfaire la visibilité des offres d'emploi

---

Axe 13 : Assurer le suivi des jeunes en entreprise afin d'éviter les ruptures

• **Action 13.2** : Faire du suivi dans l'emploi une réelle offre de services complémentaires pour les employeurs
• **Action 13.3 :** Développer des procédures de suivi adaptées pour chaque type de contrat
• **Action 13.4 :** Créer des synergies entre les conseillers et les employeurs afin d'élargir les partenariats

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR DES ACTIONS DÉTERMINANTES

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE ET LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Plusieurs conditions à réunir

- Une communication régulière auprès de la Gouvernance, des salariés et des partenaires sur les actions conduites dans ce cadre (outil de suivi à créer)
- Une intégration de l'ensemble des orientations définies dans la démarche d'amélioration continue, en lien avec le référentiel national de labellisation. Dans ce sens, notre plan d'amélioration continue de la qualité sera mis en place au fur et à mesure dans les prochaines années et fera l'objet en parallèle d'une évaluation régulière.

Modalités d'évaluation et critères à mettre en place

- Bilan annuel réalisé en parallèle de la démarche d'amélioration continue de l'association
- Cette évaluation pourra être complétée par les résultats des questionnaires annuels de la mesure de la satisfaction des jeunes et des employeurs ou tout autre biais permettant de prendre en compte le retour des usagers
- Un point d'étape intermédiaire à mi-parcours associant Gouvernance direction et salariés de la mission locale permettant d'ajuster et de faire évoluer éventuellement les orientations et axes opérationnels définis dans le présent Projet associatif de structure ainsi que notre Plan d'amélioration continue de la qualité.
- Des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs définis dans les fiches actions afférentes aux différentes actions envisagées

Mission Locale
Bassin d'emploi de Besançon
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

AGIR AUJOURD'HUI, CONSTRUIRE DEMAIN

pour une jeunesse mieux accompagnée et un territoire plus fort

PROJET ASSOCIATIF DE STRUCTURE
2025 - 2028

MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI DE BESANÇON

TEL: 03.81.85.85.85
www.missionlocale-besancon.fr
milobassinemploibesancon@milobfc.fr

MISSION LOCALE DE BESANÇON
10 C RUE MIDOL
25044 BESANÇON CEDEX